

Le Mot du Maire



A l'aube de cette nouvelle année 2018, le conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous adresser des vœux sincères et chaleureux de bonne et belle année 2018.

Je souhaite aussi à chacune et à chacun d'entre vous le plein de joies familiales, personnelles et professionnelles à partager avec votre famille.



Dans cette période de fêtes, n'oublions pas toutes celles et tous ceux qui souffrent à des titres divers (maladie, deuil, solitude ou victime de la crise économique) et auxquels nous devons manifester de l'empathie et du soutien lorsque c'est possible.

L'année 2017 qui vient de se terminer aura été totalement nécessaire pour la préparation de notre grand projet, à savoir, la réalisation d'un complexe composé d'un pôle médical et paramédical, maître d'ouvrage la commune, (médecins kinésithérapeutes, sages-femmes, infirmières, ostéopathes, podologues, psychologues, sophrologues, psychothérapeutes), d'une pharmacie, maître d'ouvrage Madame Choain, actuelle pharmacienne et d'une clinique dentaire, maître d'ouvrage Monsieur Bellaïche, actuel dentiste.

Les travaux de préparation du terrain ont commencé en juin et la construction le 6 novembre dernier.

La fin des travaux est prévue pour juillet/août 2018.

La restauration intérieure et la mise en valeur de notre église qui est un patrimoine reconnu par l'Etat, s'est poursuivie en 2017 avec la réfection d'une partie de la toiture et la restauration de la partie sud.

Pour 2018, j'espère que la 4ème phase de travaux, avec la restauration de l'entrée et du sol, sera la dernière. Nous pourrons ainsi découvrir un remarquable travail de restauration et mise en valeur de ce patrimoine communal qui fera notre fierté.

Deux autres projets importants devraient voir le jour en 2018 :

- L'agrandissement de la cantine de l'école pour améliorer le confort des enfants et tenir compte de l'augmentation continue du nombre d'inscrits chaque année et qui sera probablement amplifié par les nouvelles constructions.

- Le projet de rachat du bâtiment de la poste actuelle pour y installer la médiathèque, qui sera ainsi proche des écoles, et plus accessible avec une surface doublée. Egalement, nous avons en projet de créer, dans cet espace, un point numérique pour aider les personnes non équipées ou peu familiarisées aux démarches administratives dématérialisées.

Concernant le service public de la Poste, après négociation et diverses possibilités envisagées, c'est le « café/tabac de la Mairie » qui reprendra les activités commerciales liées à la Poste. Depuis plusieurs années, celle-ci m'a prévenu de son intention de fermer le bureau de Boissy compte-tenu d'une baisse constante de la clientèle.

L'urbanisation du terrain de la SNCF/RESEAU

L'aménageur Edouard Denis a obtenu un permis modificatif pour revoir la répartition location/accession à la propriété compte tenu de la difficulté de commercialisation liée au projet de la SNCF/réseau de faire passer des trains de fret nuit et jour.

Cette difficulté de commercialisation induit un plus grand nombre de logements locatifs du domaine social supérieur.

Par ailleurs le bâtiment qui était prévu pour recevoir des commerces, ne trouve pas preneur, pour le moment.

L'aménageur souhaiterait donc, pour compenser, pouvoir y réaliser 11 petits logements en majorité des deux pièces en accession à la propriété. Il est venu expliquer ce projet au conseil municipal, qui doit délibérer, car dans ce cas il faut faire une modification du PLU pour passer de 69 logements (prévu dans le règlement), à 80 logements. Au moment où je rédige ce mot, aucune décision n'a été prise et nous avons besoin de réfléchir et d'étudier la demande, avant de prendre position officiellement. Nous vous informerons après délibération du conseil municipal.

Le point noir, concernant l'éventuel passage de trains de fret, subsiste et avec l'ensemble des maires riverains, nous continuerons les actions juridiques d'opposition par l'intermédiaire d'un cabinet d'avocats.

Dans les pages de ce bulletin, vous trouverez des informations sur les réalisations 2017 et les projets 2018, ainsi que sur la communauté de communes Vexin Centre.

Pour conclure, 3 nouveaux services ont été mis en place en 2017 :

- Le conseil en urbanisme, sur rendez-vous, avec Bernard Deltruc, conseiller municipal, responsable urbanisme à la DDT.
- Le conseil technique, sur rendez-vous, avec Philippe Jouny, bénévole, pour les personnes âgées ou isolées souhaitant des conseils pour des travaux à envisager (vérification de devis, présence lors des visites d'un commercial pour établissement du devis, présence lors de l'intervention de l'entreprise, petits dépannages de plomberie ou électricité etc).
- Des informations importantes et gratuites (orages, pluies exceptionnelles, pollutions, circulation, notamment SNCF, vie communale, associative, animation etc.) partagées avec nos concitoyens par messagerie internet, à partir d'une plateforme « alerte citoyens » (voir détail page 39 du bulletin).

Ce bulletin ne peut être clos sans auparavant remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui travaillent à nos côtés pour une vie la plus agréable possible dans notre commune, (conseil municipal, personnel communal, CCAS, caisse des écoles, associations, enseignants et tous les bénévoles qui participent avec nous à l'animation du village).

Merci à nos annonceurs qui assurent l'essentiel du financement de ce bulletin, merci aux membres de la commission information pour leur contribution indispensable et à notre partenaire, L'AUTRE, pour la réalisation.

Bonnes fêtes de fin d'année pour toutes et tous.

Bien à vous
Michel GUIARD

Sommaire

Le mot du Maire	p 1	Commission Animation	p 26
Taxe locale et taux d'imposition	p 3	Centre Communal d'Action Sociale	p 28
Le Conseil Municipal	p 4	Assistantes Maternelles Agréées	p 28
La commune	p 5	Arc en Ciel de la Viosne	p 29
Communauté de Communes Vexin Centre	p 8	La Maison Pour Tous	p 30
C.I.J.	p 8	Tennis Club Buxérien	p 31
Réunions du Conseil	p 9	Le Club du Bel Automne	p 32
Comptes administratifs	p 17	Etoile Sportive de Boissy	p 33
Budgets	p 18	Village Fleuri	p 34
Principales réalisations	p 19	Médiathèque municipale	p 35
Principaux projets	p 20	Ados'lympiades	p 36
Etat civil	p 21	Médailles et récompenses	p 37
Vacances scolaires	p 22	Calendrier des manifestations	p 38
Affaires scolaires	p 23	Informations sur la vie communale	p 39
Caisse des Ecoles	p 23	SIARP / SMIRTOM	p 40
Association des Parents d'Elèves	p 24	Informations en vrac	p 40
Les Petites Canailles	p 25	Numéros utiles	p 45
		Comment obtenir	p 47

Taxe locale et Taux d'imposition

Le Conseil Municipal a approuvé le 17 avril 2017 le budget primitif et les taux des quatre taxes.

	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Taxe d'habitation*	11,52	11,41	11,18	11,18	11,18	11,41
Foncier bâti	8,33	8,25	8,08	8,08	8,08	8,25
Foncier non bâti*	42,63	42,21	41,35	41,35	41,35	42,19
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	17,32	17,15	16,80	16,80	16,80	17,14

Pour comparaison	Moyenne départementale			Moyenne nationale		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Taxe d'habitation	22,83	23,10	22,97	24,38	24,19	23,95
Foncier bâti	21,69	20,57	20,40	20,85	20,52	20,20
Foncier non bâti	66,49	67,41	64,87	49,31	49,15	48,53
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)		non communiquée		26,13	25,95	25,76

Le Conseil Municipal

Les adjoints



Hubert BARTELOUS
1^{er} adjoint



Anne-Marie SANSONE
2^{ème} adjoint



Jean-Michel COTTIN
3^{ème} adjoint



Christine DELTRUC
4^{ème} adjoint



Jean-Pierre THENIER
5^{ème} adjoint

Les conseillers



Christine
CHARPENTIER



Laurence
VAN DER BEKEN



Claude
VAUTIER



Alain
LIBAUDE



Véronique
AUFFRET



François
BAVIERE



Frédérique
BEAL



Ludovic
BERTHY



Virginie
JOSEPH



Bernard
DELTRUC



Corinne
ROMET



Paul
BUBRAY

Les commissions municipales

Le Maire est de droit Président de l'ensemble des Commissions.

⇒ **FINANCES** : Michel Guiard.

Hubert BARTELOUS, Jean-Michel COTTIN, Véronique AUFFRET, François BAVIERE.

⇒ **INFORMATION** : Adjoint délégué : Hubert BARTELOUS.

Alain LIBAUDE, François BAVIERE, Christine CHARPENTIER.

Membres Extérieurs : Claire LECLERC, Christiane VAUTIER.

⇒ **C.C.A.S, Centre Communal d'Action Sociale** : Adjointe déléguée : Anne-Marie SANSONE.

Bernard DELTRUC, Alain LIBAUDE, Christine CHARPENTIER, Corinne ROMET, Laurence VAN DER BEKEN.

Membres Extérieurs : Elise NOUBEL, Claire LECLERC, Janine BLIN, Francine DARRAS, Adeline CECCONELLO, Serge EYFFERT.

⇒ **ANIMATION** : Adjoint délégué : Jean-Michel COTTIN.

Jean-Pierre THENIER, Frédérique BEAL, Bernard DELTRUC, Claude VAUTIER, Alain LIBAUDE, Laurence VAN DER BEKEN, Ludovic BERTHY.

Membres extérieurs : Murielle JONNIAUX, Adeline ROMET, Eric ROMET, J. François BULCOURT, Eléna LEMIRE, Mario SANSONE, Serge EYFFERT, Sandrine SERRURIER, François BALDUZZI, Adrien ALRIC, Chloé VAUTIER, Catherine DUPUICH, Philippe DETRICHE et Charlotte DETRICHE.

⇒ **Caisse des Ecoles et affaires scolaires** : Adjointe déléguée : Christine DELTRUC.

Alain LIBAUDE, François BAVIERE, Ludovic BERTHY, Frédérique BEAL.

Membres extérieurs (pour la Caisse des Ecoles) : Anne-Noëlle PLUZANSKI, Claire LECLERC, Francine DARRAS, Catherine DUPUICH, Sandrine SERRURIER.

⇒ **TRAVAUX** : Adjoint délégué : Jean-Pierre THENIER.

Hubert BARTELOUS, Jean-Michel COTTIN, Christine CHARPENTIER, Laurence VAN DER BEKEN, Virginie JOSEPH, Bernard DELTRUC.

⇒ **APPEL D'OFFRES** : 2 titulaires : Jean-Pierre THENIER, Bernard DELTRUC.

3 suppléants : Paul DUBRAY, Hubert BARTELOUS Virginie JOSEPH.

⇒ **JURY CONCOURS VILLAGE FLEURI :**

Anne-Marie SANSONE, Christine DELTRUC, Jean-Pierre THENIER, Christine CHARPENTIER, Laurence VAN DER BEKEN, Corinne ROMET, Michelle THENIER et Francine DARRAS.

⇒ **FLEURS :** Anne-Marie SANSONE, Michèle THENIER.

⇒ **RELAIS EMPLOI :** Christine DELTRUC, Anne-Marie SANSONE.

⇒ **MEDIATHEQUE MUNICIPALE :**

Christine DELTRUC, Alain LIBAUDE.

Membres extérieurs : Annick LAMOTHE, Catherine RAULT, Eléna LEMIRE, Lise GLADY, Jackie PAPILLON, Josiane TACK, Lédi TACK, Sylvie MARISSAEL, Hervé DELCAYRE, Catherine DUPUICH et Sylvie TOUGNE.

Les organes de représentation hors commune

⇒ **S.I.A.V.V. SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE LA VIOSNE**

2 titulaires : Bernard DELTRUC, Paul DUBRAY.

⇒ **S.I.A.R.P. SYNDICAT INTERCOMMUNAL ASSAINISSEMENT RÉGION DE PONTOISE**

3 titulaires : Michel GUIARD, Jean-Pierre THENIER, Alain LIBAUDE.

⇒ **S.M.D.E.G.T.V.O. SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ DU GAZ ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE**

1 titulaire : Jean-Michel COTTIN.

1 Suppléant : François BAVIERE.

⇒ **P.N.R.V. SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN**

1 titulaire : Claude VAUTIER.

Le Maire est titulaire au titre de la CCVC.

⇒ **DEFENSE 1 titulaire :** Ludovic BERTHY.

⇒ **SMGFAVO. SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALIÈRE DU VAL D'OISE**

1 Titulaire : Virginie JOSEPH.

1 Suppléant : Jean-Michel COTTIN.

⇒ **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BRIGADE DE LA GENDARMERIE**

1 Titulaire : Michel GUIARD.

1 Suppléant : Hubert BARTELOUS.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE** (Résultat des élections du 23 mars 2014).

3 Titulaires : Michel GUIARD, Christine DELTRUC, Claude VAUTIER.

Personnel Communal

Secrétaire de Mairie

Pascale MONTOLIU.

Réception, secrétariat

Mélanie MARTINS-DUARTE, Laura BLATY

Espaces verts, voirie, entretien, divers...

Damien SCLAVONS, Pascal MAISONNEUVE, GEORGEES Ishaq et 1 personne de l'association «VIE».

Ecoles

Maria CAVACO, Véronique DEMONT, Florence SAYON.

Cantine et entretien

Michèle KING, Julien PARIS, Maria CAVACO, Jocelyne GUIZIER et cinq personnes de l'association «VIE».

Permanences

Monsieur le Maire et ses adjoints reçoivent :

Du lundi au vendredi..... sur rendez-vous.
Le samedi matin..... de 10H00 à 12H00 sur rendez-vous.

Contacts Mairie : 9, rue de la République. Boissy l'Aillerie. 95650

Téléphone : 01 34 42 10 05. Fax : 01 34 42 14 91

Site Internet : www.boissylaillerie.com

E.mail : mairie.boissy-laillerie@wanadoo.fr
michel.guiard.mairie@wanadoo.fr
hubert.bartelous.mairie@wanadoo.fr
amsansone.mairie@orange.fr
jmcottin.mairie@orange.fr
cdeltruc.mairie@orange.fr
jean-pierre.thenier.mairie@orange.fr

Heures d'ouverture au public :

Le lundi..... de 14H00 à 17H00.
Du mardi au vendredi..... de 09H00 à 12H00.
Le samedi matin..... de 09H30 à 12H00.

Bureau d'aide sociale : sur rendez-vous, s'adresser au secrétariat.

Conseils juridiques : sur rendez-vous, s'adresser au secrétariat.

Organisation administrative :

Préfet du Val d'Oise..... M. Jean-Yves LATOURNERIE
Député de la 10ème Circonscription M. Aurélien TACHE
Conseillers départementaux..... Mme. Sophie BORGEON, M. Gérard SEIMBILLE

Communauté de Communes Vexin Centre

Vous avez récemment reçu les informations de la communauté de communes « Vexin Centre infos » que je vous invite à lire ou relire attentivement.

Je souhaite rappeler ici que la CCVC finance de nombreux services auxquels vous pouvez avoir accès :

- 5 crèches et 8 centres de loisirs
- 8 lieux d'accueil pour les assistantes maternelles
- 7 lieux d'accueil enfants/parents
- Un point d'accès au droit gratuit (conciliateur de justice, avocat, notaire, associations d'aides notamment pour les jeunes jusqu'à 25 ans)
- Un service d'urbanisme pour l'instruction des demandes d'autorisation du sol
- Le transport à la demande particulièrement réservé aux personnes âgées.
- Le financement du projet d'installation du haut débit probablement en 2019
- Une plateforme internet de mise en réseau des habitants « Vexin CENTR'AIDE »
- Le ramassage et le traitement des ordures ménagères
- La gestion, l'entretien et la création de toutes les zones d'activités économiques à partir de 2017
- Au 01/01/2018, suivant la loi GEMAPI, la compétence de l'entretien des rivières, berges et zones humides sera assurée par la communauté de communes Vexin Centre.
- Au plus tard en 2020, les compétences « eau et assainissement » seront également prises en charge par la communauté de communes
- Des actions culturelles seront organisées en 2018 pour les personnes âgées.

En résumé, pour toutes les informations, visitez notre site internet : ccvexincentre.fr

Bien cordialement,

Michel GUIARD
Président de la CCVC



C.I.J.

(Conseil Intercommunal des Jeunes)

LORI et SOLENE sont les deux représentantes des jeunes de BOISSY au sein de la CCVC (Communauté de Communes Vexin Centre)

Les 12/18 ans vous pouvez leur poser des questions concernant les ADOS sur la communication, les sorties.

Leur référent : Claude Vautier.



Réunions du Conseil

*Sauf indication contraire, les délibérations ont été votées à l'unanimité.
Vous avez reçu les comptes rendus complets des séances dans les
différents flashes de la commission information. Vous pouvez également
les consulter sur le site de la commune.*

Le 09 février 2017

Rétrocession à la commune des réseaux, de la voirie et de l'éclairage public par la SARL Chantecocq, suite aux travaux du lotissement de 8 terrains, quartier du Four à Chaux

Le C.M., accepte la rétrocession et autorise M. le Maire à effectuer toutes demandes et signer tous documents relatifs à cette affaire.

Demande de subvention et aide au projet de développement de la Médiathèque auprès du Conseil Départemental

M. le Maire propose un budget d'acquisition de documents de 4000€, un budget d'investissement de petits matériels de 2000€ et un budget d'animation de 800€ et de solliciter le Conseil départemental pour une subvention sur l'ensemble des dépenses.

Signature d'une convention ayant pour objet de fixer les engagements réciproques du STIF et de la commune en matière de transport des élèves sur circuits spéciaux.

Suite à la fermeture du collège du Parc aux Charrettes, à la prochaine rentrée, le Conseil Départemental a affecté les collégiens de Boissy l'Aillierie au nouveau collège, en cours de construction à Pontoise.

Le STIF ayant accepté le principe d'un transport par bus des enfants de la commune, il convient de signer une convention fixant les conditions de l'organisation de ce transport.

Refus du transfert à l'EPCI Vexin Centre de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Les documents d'urbanisme tenant lieu du PLU, le transfert de cette compétence est obligatoire à compter du 27 mars 2017 (délai de 3 ans après la publication de la loi ALUR) sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la publication s'y opposent.

Considérant que la Commune de Boissy l'Aillierie ne souhaite pas perdre la compétence en matière de PLU et document d'urbanisme, qui est une des compétences principales de la Commune, pour maîtriser son cadre de vie et l'aménagement de son territoire, notamment son développement au niveau de l'habitat, des commerces et des activités, le C.M. refuse le transfert de compétence à la communauté de communes Vexin Centre.

Indemnité de conseil de Madame BELLIER (comptable public de Marines)

Le C.M. décide d'accorder l'indemnité du Conseil à Madame Sylvie BELLIER, Receveur Municipal

Mise en place du RIFSEEP

Accord du Comité Technique du CIG en date du 28/11/2016 pour le nouveau régime indemnitaire voté par le C.M. le 28/09/2016

Délibération n°07-17

Restauration des intérieurs du bas-côté sud du chœur de l'Eglise Saint-André et travaux de couverture - Tranche 3

Le coût prévisionnel des travaux est de : 247 775 € HT soit 297 330 € TTC.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Montant Total TTC, toutes dépenses confondues : 314 479.50 €

- Montant subventionnable DRAC : HT/ 222 500 + MO 25 275 = 247 775 €

Subvention DRAC 20% = 49 555 €

- Montant subventionnable Conseil départemental : 222 500€ HT X 18% = 40 050 €

- Emprunt : 176 984.50 €

Aménagement paysager, voirie et stationnement accolés au centre médical, sollicitation de l'Etat (réserve parlementaire)

Le député de la circonscription, M. Dominique LEFEBVRE, a confirmé son souhait d'accorder à notre commune une subvention de 25 000 euros au titre de la réserve parlementaire par courrier du 23/01/2017.

Le coût HT du projet est de 299 969,14 € HT soit 359 962,96 € TTC.

La subvention parlementaire attendue serait de 25 000€.

Le 11 avril 2017

Compte de gestion 2016 Budget principal

Le C.M. APPROUVE après vérification de l'exercice, le compte de gestion dressé par le Receveur.

Compte de gestion 2016 Budget EAU

Le compte de gestion du percepteur n'appelle pas d'observation du C.M..

Compte administratif 2016 Budget principal

M. le Maire donne la présidence à M. BARTELOUS

Subdivision	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		182 927.50	1 416 506.54	1 730 073.80		496 494.76
Investissement		608 958.56	1 016 498.49	462 947.28		55 407.35
TOTAUX		791 886.06	2 433 005.03	2 193 021.08		551 902.11

Compte administratif 2016 Budget EAU

Subdivision	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		59 747.28	40 132,00	46 919,44		66 534,72
Investissement		197 617.15	26 885,26	42 372,00		213 103,89
TOTAUX		257 364,43	67 017,26	89 291,44		279 638,61

Affectation des résultats Budget principal

M. le Maire reprend la présidence du C.M.,

M. le Maire donne lecture des résultats du Compte Administratif 2016 et propose l'affectation suivante :

Fonctionnement

Excédent de clôture : 496 494.76 €

- Affectation en recette de fonctionnement compte 002, excédent antérieur reporté 196 494.76 €.
- Affectation en recette d'investissement compte 1068 : 300 000.00 €.

Investissement

Excédent de clôture : 608 958.56 €.

- Affectation en compte 001 recette d'investissement, solde d'exécution reporté.

Affectation des résultats EAU

M. le Maire donne lecture des résultats du Compte Administratif 2016 et propose l'affectation suivante :

Exploitation

Excédent de clôture 2016 : 66 534.72 €uros

- Affectation de 66 534.72 €. de recette d'exploitation compte 002, excédent antérieur reporté.

Investissement

Excédent de clôture 2016 : 213 103.89 €.

- Affectation en totalité soit 213 103.89 €uros au compte 001 recette d'investissement, solde d'exécution reporté.

Amortissement des travaux effectués en 2014 et 2016 Budget annexe EAU

M. le Maire explique au C.M. qu'il convient d'amortir les dépenses effectuées en 2014 et en 2016 pour le changement des branchements plomb et de faire le rattrapage sur le budget 2017.

- Dépenses 2014 51 650,74 €

Amortissement 40 ans soit : 1 291€/annuel

- Dépenses 2016 : 18 046,93 €

Amortissement 40 ans soit 451 €/annuel

- Rattrapage de 1291 € x 2 pour 2015 et 2016 soit 2 582 €

Soit pour 2017

Dépense d'amortissement compte 6811 (1291€ + 451 €) = 1742€

- Rattrapage 2015 et 2016 = 2 582€

Total 2017 4 324€

- 4 324 € qui s'ajouteront au 40 132 € soit un total pour 2017 de 44 456€

Vote du budget primitif 2017. Commune.

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 1 880 795.76 €

- Recettes : 1 880 795.76 €

Section Investissement :

- Dépenses : 3 193 925.32 €

- Recettes : 3 193 925.32 €

Vote du budget primitif EAU

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 104 379.72 €

- Recettes : 104 379.72 €

Section Investissement :

- Dépenses : 257 559.89 €

- Recettes : 257 559.89 €

Taux des 4 taxes

- Taxe habitation : 11.524 % - Foncier bâti : 8.333 %
- Foncier non bâti : 42.632% - CFE : 17.321 %

Approbation des statuts de la C.C.V.C.

Adoption des modifications des statuts, proposées et votées par la Communauté de Commune Vexin Centre lors de sa réunion du 1er Mars 2017 selon la nouvelle rédaction ci-annexée ;

Adhésion au groupement de commande coordonné par le S.M.D.E.G.T.V.O

Le C.M. décide d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'énergie et services associés du SMDEGTVO,

Approbation de l'adhésion de la C.C.V.C au S.I.M.V.V.O.

Le C.M. approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin Centre au SIMVVO, et désigne un délégué titulaire : Mme Christine DELTRUC, et un délégué suppléant : Mme Anne-Marie SANSONE.

Sollicitation d'une subvention au titre du FSIPL pour la construction du centre médical.

Demande d'obtention d'une subvention complémentaire de 268 000€ à celles déjà obtenues ou en demande, au titre du fond de soutien à l'investissement public local (FSIPL) dans le cadre du contrat de ruralité à conclure sur le territoire de la Communauté de Communes Vexin Centre.

Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Le décret n°2017-85 du 26 Janvier 2017 a modifié l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour l'année 2017.

Divers.

- Parking de la gare et ascenseur

M. le Maire informe que lors d'une réunion trimestrielle avec la SNCF, il a fait part de son mécontentement pour les travaux du parking de la gare concernant les dégradations non remises en état. Par ailleurs, il s'est indigné que l'ascenseur ne soit toujours pas en fonctionnement ; les représentants SNCF reconnaissent un dysfonctionnement et assurent que la mise en route devrait être faite fin Avril, début Mai.

- Logements de la gare

Le commencement des travaux de la gare pour les logements serait prévu prochainement.

Le 30 juin 2017

Elections sénatoriales. Désignation des délégués et de leurs suppléants.

2 listes de candidats sont déposées.

Liste Guiard :

Suffrages obtenus 18. Nombre de délégués obtenus 5. Nombre de suppléants obtenus 3

Liste Brard :

Suffrage obtenu 01. Nombre de délégué obtenu 0. Nombre de suppléant obtenu 0

Sont élus délégués : Guiard Michel. Sansone Anne-Marie. Bartelous Hubert. Charpentier Christine. Cottin Jean-Michel.

Sont élus Suppléants : Deltruc Christine. Thénier Jean-Pierre. Van der Beken Laurence.

Subvention complémentaire Caisse des Ecoles.

Subvention Complémentaire de 2000 € pour l'acquisition de tableaux numériques pour l'école primaire,

Décision modificative Budget eau. Virement de crédits.

Dépenses 61523 réseaux + 2000 €
Dépenses 022 dépenses imprévues - 2000 €

Incorporation dans le patrimoine d'une parcelle cadastrée « XA4 »

L'association foncière de remembrement de Génicourt, actuellement en phase de dissolution, nous propose d'incorporer dans notre patrimoine la parcelle XA 4 au prix symbolique de 1 euro.

Ladite parcelle ayant été évaluée par la SAFE.R à 7520 euros, ce montant sera déduit dans notre quote part au moment de la dissolution de l'AFR.

Le transfert de propriété sera régularisé par un acte administratif pour la signature duquel le C.M. désigne Hubert BARTELOUS, 1er adjoint.

Adhésion à la fondation du patrimoine

L'adhésion à la fondation du patrimoine, permet aux habitants de bénéficier d'aides et de conseils de la fondation pour des projets de restauration de leur patrimoine bâti.

Le C.M., Approuve l'adhésion à la fondation du patrimoine.et accepte le paiement de l'adhésion-accueil (120 €).

Centre médical : pharmacie et centre dentaire.

Un permis valant division a été obtenu pour la construction du bâtiment cité en objet.

A la suite du transfert de permis pour les parties pharmacie et centre dentaire, il convient de réaliser la vente des terrains d'assiette nécessaires au projet pharmacie et à celui du centre dentaire.

Le C.M., autorise le Maire à signer les actes de vente des terrains d'assiette soit le terrain cadastré XA 238 à Mme CHOAIN, pharmacienne et le terrain XA 237 à M. BELLAICHE dentiste et tous documents se rapportant à cette affaire.

Création de postes occasionnels pour juillet et août 2017.

Création de :

- 3 postes occasionnels dont 2 en juillet et 1 en août en tant qu'agent d'entretien aux espaces verts en remplacement du personnel en congés.
- 2 postes occasionnels dont 1 en juillet et 1 en août en tant qu'agent administratif dans les services administratifs.

Participation des carte « IMAGINE'R et carte CBS.

Cette aide est accordée aux familles des enfants fréquentant les établissements publics ou sous-contrat.

Considérant que les demandeurs de cette participation devront présenter un justificatif de leur domicile, un certificat de scolarité ainsi qu'un justificatif de paiement pour les étudiants, la participation de la commune aux frais de transport scolaire s'effectue selon le taux suivant :

- Pour les collégiens, la commune prend en charge 50% du tarif de la carte CBS.
 - ,Pour les lycéens, la commune prend en charge 50% du tarif de la carte IMAGINE'R,
 - Pour les étudiants (après BAC) la commune prend en charge 50% du tarif de la carte IMAGINE'R,
- Sont exclus : les apprentis sous contrat de travail

Tarif des titres du transport des services du STIF pour le nouveau collège de Pontoise.

Par convention avec le STIF, un ramassage scolaire sera mis en place à la rentrée à partir de Boissy l'Aillierie jusqu'au nouveau collège de Pontoise (anciennement Parc aux Charrettes).

Un titre de transport annuel sera fourni par la commune. Le coût de la participation des parents est fixé à 102,00 € annuel (après diminution du coût réel des participations du Conseil Départemental et du STIF)

L'encaissement des sommes dues au titre de l'achat de cet abonnement CBS sera effectué par la commune sous forme d'une régie.

Accord du C.M. à la majorité par 18 voix pour et 1 voix contre.

Modification du règlement de la médiathèque et don de livres aux particuliers.

Modification du règlement à la suite d'une phase test de prêts de livres ou CD, plus important que le prévoit le règlement.

Par ailleurs, don aux lecteurs, des livres les plus anciens qui devraient être mis au rebut.

Modification d'une régie Recette pour le règlement de la carte de transport collégiens

Suite à la mise en place du ramassage scolaire pour le nouveau collège de Pontoise, il y a lieu de modifier la régie recettes par un avenant, pour l'encaissement des sommes dues au titre de l'achat de cet abonnement.

Divers

- Le FRET pour lequel il n'y a pour le moment, aucune information récente.

- Les rythmes scolaires ; La décision a été prise en conseil d'école de modifier l'organisation actuelle en passant à 4 jours à partir de septembre 2018.

- SNCF ; L'élévateur est enfin en fonctionnement mais uniquement pendant la présence d'un agent SNCF. Il faudra donc attendre que l'élévateur soit connecté pour un fonctionnement permanent.

Le 25 septembre 2017

Rapport annuel de gestion de l'eau potable

Chaque conseiller a reçu, d'une part le rapport des délégations Véolia pour l'année 2016 ainsi que celui de l'ARS.

Le C.M. à l'unanimité, donne un avis favorable à ces rapports.

Adhésion de la collectivité à la convention de partage du financement d'une animation dédiée à la protection durable de la ressource en eau utilisée pour produire de l'eau potable dans le Vexin.

Le C.M. décide :

- D'adhérer à la démarche de protection de la ressource en eau qui se met en place sur le territoire du Vexin Français et d'en confier la coordination au SIEVA,

- De participer au financement de la part non subventionnée du coût de la cellule d'animation, conformément aux articles 7, 8 et 9 de la convention de partage des frais financiers relatifs à la part non subventionnée d'une cellule d'animation dédiée à la protection des captages du Vexin Français sur la période 2017-2024,

Approbation du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée du Val d'Oise.

le Conseil départemental du Val d'Oise a décidé de réviser le plan départemental des itinéraires

de promenade et de randonnée (PDIPR), afin de favoriser la découverte des paysages du Val d'Oise et de promouvoir l'activité de la randonnée pédestre, équestre ou cyclable.

Le C.M., à l'unanimité, décide de donner un avis favorable sur le circuit de randonnées proposé sur le territoire communal,

Divers

1- Maison Médicale :

- M. Le Maire informe que la signature des terrains d'assiette nécessaires au projet « pharmacie et Centre Dentaire » a eu lieu la semaine dernière.

- L'ouverture des plis ayant eu lieu dernièrement, l'étude des dossiers des candidats est en cours. Une réunion sera prévue début octobre pour retenir les entreprises.

- Il informe également que la commune a obtenu des subventions au titre de la DETR et du contrat de ruralité.

2- Travaux de mise en conformité pour les bâtiments communaux :

M. Le Maire informe que quelques travaux sont encore à prévoir, surtout en ce qui concerne la signalisation.

3- Eglise :

Les travaux de la 3ème tranche ont débuté et devraient se terminer début janvier.

4- Ramassage des ordures ménagères :

M. Le Maire informe que le ramassage ne peut souvent avoir lieu dans la résidence des Moulins à cause des véhicules mal stationnés.

Un courrier sera fait pour demander aux riverains de prendre des dispositions pour stationner correctement leurs véhicules les jours du ramassage.

Le 23 novembre 2017

Terrain à urbaniser de la SNCF

M. le Maire informe l'assemblée que l'aménageur Edouard Denis a obtenu un permis modificatif, pour changer la répartition location/acquisition à la propriété, compte tenu de la difficulté de commercialisation liée au projet de la SNCF/RESEAU de faire passer des trains de fret nuit et jour.

Cette difficulté de commercialisation induit un plus grand nombre de logements locatifs du domaine social supérieur. Par ailleurs, le bâtiment qui était prévu pour recevoir des commerces, ne trouve pas preneur, pour le moment.

L'aménageur souhaiterait donc, pour compenser, pouvoir y réaliser 11 petits logements en majorité des deux pièces en acquisition à la propriété. Il est venu expliquer ce projet au conseil municipal, qui doit délibérer, car dans ce cas il faut faire une modification du PLU pour passer de 69 logements (prévu dans le règlement) à 80 logements.

Après explication du projet, le C.M. ne se prononce pas sur cette modification. Il demande à étudier le problème et prendra une position lors d'un prochain conseil.

Maison médicale

Après examen de l'analyse des offres, la commission a retenu l'entreprise suivante :

- Lot 5 : Entreprise GROULT : 162 198,67 € HT, pour la part communale

Contrat d'affermage VEOLIA

Le contrat d'affermage du 10 août 2006 (effet au 01/10/2006), nous liant avec Veolia Eau se termine le 30 septembre 2018. La mise en œuvre de la loi Notre, deviendra une compétence obligatoire de la communauté de Communes Vexin Centre, M. le Maire propose à l'assemblée de prolonger ce contrat pour une durée de 2 ans, soit au 30 septembre 2020. Accord du CM

Commission d'appel d'offres

- Mme JOSEPH Virginie (titulaire) devient suppléante
- M DELTRUC Bernard (suppléant) devient titulaire

Indemnités de conseil du receveur municipal

Le C.M. accorde l'indemnité de Conseil à 100 % du Receveur Municipal pour la durée de son mandat.

Marché de Noël et bourse aux jouets

La Bourse aux Jouets est fixée le 26 novembre 2017.

Le marché de Noël est fixé le samedi 9 décembre 2017.

Proposition des investissements et projets 2018

- Maison Médicale : Construction de l'ensemble maison médicale, pharmacie et clinique dentaire, ainsi qu'une zone de stationnement de 54 places.

- Église : 4ème et sans doute dernière phase pour la restauration intérieure de l'église qui concernera la partie ouest, l'entrée de l'église et le sol.

- École : Agrandissement de la cantine afin de tenir compte de l'augmentation probable de la population, compte tenu des constructions en cours ou à venir, mais aussi pour améliorer le confort des enfants.

- Bâtiment actuel de la Poste : Rachat des locaux actuels de la Poste pour les transformer, afin d'accueillir la médiathèque et un point numérique à développer.

- Tennis : L'implantation d'un 2ème court de tennis couvert exige une étude plus complexe, particulièrement pour le terrain nécessaire à la construction, qui devrait, probablement, induire une modification du PLU en 2018.

- City Stade : Pour que les jeunes puissent avoir un lieu dédié pour le sport, en dehors du terrain de football réservé à l'ESB, étude pour la création d'un city stade sur l'emplacement actuellement réservé au basket et qui est très peu utilisé.

- Voirie : Divers travaux de voirie et de signalisation.

Refaire la signalétique des zones d'activités.

Agrandissement du parking de la maison pour tous.

Ces projets seront discutés lors d'une prochaine réunion de travail.

Décision modificative

M. le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une décision modificative pour insuffisance de crédits sur le budget primitif 2017 de la commune.

- Dépenses imprévues de fonctionnement 022 : - 5000

- Dépenses FPIC 739223 : + 5000

Divers

- M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de la Maison Médicale.

- M. BERTHY demande à quelle période sera versée la participation de la Commune pour les cartes Imagine'R et Optile.

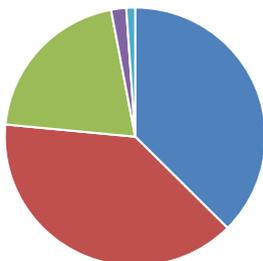
M. le Maire explique que le personnel de la Trésorerie de Marines étant en sous-effectif, les règlements ont pris du retard.

- Mme BRARD Sonia fait part de sa démission du conseil municipal qui sera effective après le 31 décembre 2017.

Compte administratif communal 2016

Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES	EUR
Charges à caractère général	530 953,36
Charges de Personnel	552 842,70
Autres charges gestion courante	290 557,69
Charges financières	26 577,40
Charges exceptionnelles	15 575,39
	1 416 506,54



RECETTES	EUR
Produits des services	164 094,74
Impôts et taxes	967 044,19
Dotations et participations	507 707,50
Autres produits de gestion courante	58 332,81
Atténuation de charge	4 755,41
Produits exceptionnels	28 099,25
Produits financiers	39,90
Excédent de fonctionnement 2015	182 927,50
	1 913 001,30

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUR
Matériels et outillages divers	17 176,24
Travaux de bâtiment	44 293,26
Travaux de voirie	58 791,60
Enfouissement réseaux	38 530,00
Aménagement terrains & clôtures	19 682,10
Signalisation	1 414,80
Achat de terrain	167 172,93
PLU	9 244,20
Plantations	10 422,00
Cimetière	840,00
Travaux aux écoles	44 671,37
Travaux presbytère	
Travaux église	427 675,08
MPT	34 736,22
Maison médicale	45 973,34
Remboursement d'emprunts	95 875,35
Solde d'exécution reporté (N-1)	
	1 016 498,49

Restes à réaliser	EUR
Restes à réaliser	2 338 064,06
RECETTES	
Opérations patrimoniale	
Dotations Fonds divers Réserves	338 336,55
Subventions d'investissement reçues	124 610,73
Emprunts	0,00
Immobilisations en cours	
Affectation résultat antérieur	608 958,56
	1 071 905,84
Restes à réaliser	1 888 367,97

Compte administratif eau 2016

Section EXPLOITATION

DEPENSES	EUR
Charges financières	0,00
Charges exceptionnelles	0,00
Opérations d'ordre entre sections	40 132,00
	40 132,00
RECETTES	EUR
Taxes et redevances	39 074,44
Opérations d'ordre entre sections	7 845,00
Produits exceptionnels	
Excédents antérieurs reportés	59 747,28
	106 666,72

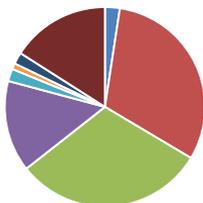
Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUR
Emprunts et dettes assimilées	993,33
Immobilisation en cours	18 046,93
Opération d'ordre+	7 845,00
	26 885,26
RECETTES	
Excédents antérieurs reportés	197 617,15
Dotations Fonds de réserves	2 240,00
Opérations d'ordre entre sections	40 132,00
Amortissement des immobilisations	
	239 989,15

Budget communal 2017

Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES	EUR
Atténuations de produit	45 000,00
Charges à caractère général	586 200,76
Charges de Personnel	579 400,00
Autres charges gestion courante	278 670,00
Charges financières	38 000,00
Charges exceptionnelles	18 000,00
Dépenses imprévues fonctionnement	35 525,00
Virement à la section investissement	300 000,00
	1 880 795,76



RECETTES	EUR
Atténuations de charges	12 000,00
Produits des services	160 500,00
Impôts et taxes	976 144,00
Dotations et participations	467 657,00
Autres produits de gestion courante	58 000,00
Produits financiers & exceptionnels	10 000,00
Excédents antérieurs reportés	196 494,76
	1 880 795,76

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUR
Matériels de bureau et info	10 000,00
Autres immo corporelles	12 000,00
Travaux de bâtiment	86 000,00
Travaux de voirie	0,00
Aménagement terrains & clôtures	30 000,00
Signalisation	0,00
Achat de terrain	40 000,00
Plantations	0,00
PLU	4 799,26
Zones d'activités	0,00
Travaux aux écoles	40 000,00
Maison Pour Tous	10 000,00
Travaux église	360 000,00
Maison médicale	100 000,00
Remboursement d'emprunts	104 000,00
Dépenses imprévues	59 062,00
Solde d'exécution reporté	0,00
Restes à réaliser 2016	2 338 064,06
	3 193 925,32

RECETTES	EUR
Dotations Fonds divers Réserves	304 948,25
Subventions d'investissement	642 569,72
Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00
Opérations patrimoniales	91 000,00
Virt de la section fonctionnement	300 000,00
Résultat antérieur reporté	300 000,00
Restes à réaliser	55 407,35
	3 193 925,32

Budget eau 2017

Section EXPLOITATION

DEPENSES	EUR
Charges à caractère général	49 923,72
Charges exceptionnelles	5 000,00
Dépenses imprévues	5 000,00
Opération d'ordre	44 456,00
Virement à section investissement	0,00
	104 379,72

RECETTES	EUR
Taxes et redevances	30 000,00
Travaux	0,00
Opération d'ordre	7 845,00
Excédents antérieurs reportés	66 534,72
	104 379,72

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUR
Solde d'exécution négatif reporté	0,00
Emprunts et dettes assimilées	1 000,00
Immobilisations en cours	248 714,89
Opération d'ordre	7 845,00
Restes à réaliser	
	257 559,89

RECETTES	EUR
Solde d'exécution positif reporté	213 103,89
Dotations fonds divers et réserves	0,00
Subventions d'investissement	0,00
Opération d'ordre	44 456,00
Virement de la section exploitation	0,00
	257 559,89

Principales réalisations 2017

Eglise

Phase 3 des travaux de restauration intérieure de l'église sur la partie sud et remise en état de la toiture, particulièrement la partie nord.

Maison médicale

Désignation fin septembre des entreprises retenues dans le cadre de l'appel d'offres lancé en août (le lot n°1 VRD, ayant été attribué en juin pour la préparation du terrain).

Le 6 novembre, début de la construction pour une durée d'environ 10 mois.

Bâtiments communaux

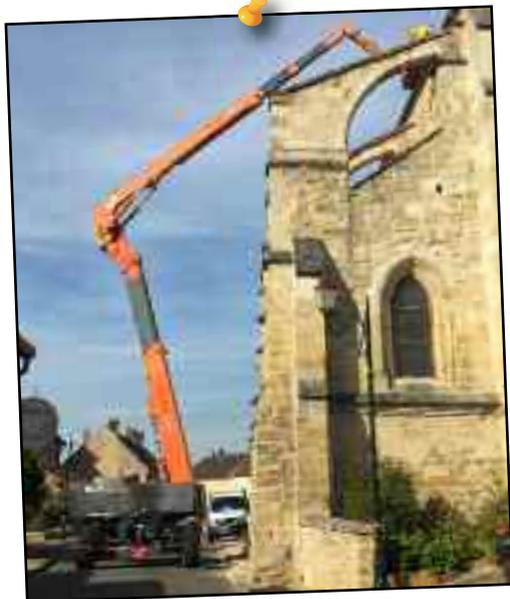
Travaux réguliers dans les bâtiments pour les mises aux normes, notamment pour l'accessibilité, normes qui évoluent sans cesse.

Voirie

Divers travaux de signalisation et d'amélioration.

Mur de la place de l'église

Le mur de séparation, place de l'église, étant mitoyen a été totalement restauré. La commune a pris à sa charge, ce qui lui revient soit 50% du coût.



Port : 06.66.92.65.44
Tél : 01.30.39.73.41
Fax : 09.89.55.65.39

Menuiserie Bois
Meubles, Fenêtres, Escaliers...

MENUISERIE VAUTIER
Fabrication Traditionnelle et sur Mesure

menuiserie.vautier@laposte.net
www.menuiserie-vautier.com
1, Rue du Grand Pré Z.A. - 95 640 MARINES

Principaux projets 2018

Sous réserve de l'obtention des subventions nécessaires au financement des projets.

Maison médicale

Construction de l'ensemble « Maison Médicale, Pharmacie et clinique dentaire, ainsi qu'une zone de stationnement de 54 places.

Eglise

4ème et sans doute dernière phase pour la restauration intérieure de l'église qui concernera la partie ouest, l'entrée de l'église et le sol.

Ecole

Agrandissement de la cantine afin de tenir compte de l'augmentation probable de la population, compte-tenu des constructions en cours ou à venir, mais aussi pour améliorer le confort des enfants.

Bâtiment actuel de la poste

Rachat des locaux actuel de la Poste, pour les transformer, afin d'accueillir la médiathèque et un point numérique à développer.

Maison médicale

Construction de l'ensemble « Maison Médicale, Pharmacie et clinique dentaire, ainsi qu'une zone de stationnement de 54 places.

Tennis

L'implantation d'un 2ème court de tennis couvert, nécessite une étude plus complexe, particulièrement pour le terrain nécessaire à la construction qui devrait, probablement, induire une modification du PLU en 2018.

City stade

Pour que les jeunes puissent avoir un lieu dédié au sport, en dehors du terrain de football réservé à l'ESB, étude pour la création d'un city stade sur l'emplacement actuellement réservé au basket et qui est très peu utilisé.

Voirie

Divers travaux de voirie et de signalisation.
Refaire la signalétique des zones d'activités.
Agrandissement du parking de la Maison Pour Tous.



Etat civil



Ils sont nés

- Le 27/10/2016, PERDOUX William au 10, rue des Champs
- Le 23/11/2016, GONIN Margot au 7, rue du Four à Chaux
- Le 13/12/2016, WISNIEWSKI Antoine au 41 rue de la République
- Le 18/01/2017, AMETTE Sublime au 8, chemin de la Maladrerie
- Le 19/01/2017, FARMANEL Alix au 60, rue Pasteur
- Le 06/02/2017, LEMOINE SOARES MONTEIRO Naomi au 16, rue Victor Hugo
- Le 10/02/2017, RENOTTE GOLESSI Joseph au 1, rue Pasteur
- Le 03/03/2017, PIGOTT Teva au 4, rue de la République
- Le 11/04/2017, MALLAT-DESMORTIERS Samuel au 26, rue de la République
- Le 13/04/2017, SOILMI Nahil au 3, rue du Docteur Thelmier
- Le 08/05/2017, BELABED Feriel au 4, rue Pasteur
- Le 10/06/2017, MAUREY Thomas au 22 rue du Four à Chaux
- Le 10/06/2017, CARNET Gabriel au 2, avenue de la Gare
- Le 15/06/2017, AMETTE DORKEL Cheylan au 5, chemin de la Remise
- Le 24/07/2017, ASTAN-EVAN Thiméo au 14 rue Macaigne Fortier
- Le 01/09/2017, NOGUEIRA ALVES Leonardo au 12, rue Pasteur

Ils se sont mariés à Boissy

- Le 17/12/2016, COMPERE Jean-Louis et LANOE Sylvette, domiciliés au 6 bis, chemin du Coudrier
- Le 04/03/2017, TOUGNE CABES Arnaud et LEGENDRE Sylvie, domiciliés au 6, rue du Four à Chaux
- Le 01/07/2017, BRIANTAIS Frédéric et TEIXEIRA Nathalie, domiciliés au 14, rue Ferdinand Jacob
- Le 08/07/2017, CHIN NIN Julien et PIOGER Claire, domiciliés au 6, impasse du Four à Ban
- Le 09/09/2017, CES Sébastien et COLMARD Christelle, domiciliés au 10, chemin de la Justice
- Le 14/09/2017, MEIMON Frédéric et SIMAH Joëlle, domiciliés 5, rue des Champs
- Le 23/09/2017, TANGUY Pascal et EDON Agnès, domiciliés 49 bis rue Victor Hugo

Ils nous ont quittés cette année

- Le 11/12/2016, BERNIER Marie, domiciliée au 8, rue de la République
- Le 28/12/2016, HAMEL Jean, domicilié au 70 bis, rue Ferdinand Jacob
- Le 14/02/2017, ROUSTANT Marcelle, domiciliée au 4, allée du Moulin
- Le 24/02/2017, DURAND Jean-Jacques, domicilié au 14, rue de la République
- Le 07/03/2017, FURDA Claude, domicilié au 10 rue Ferdinand Jacob
- Le 19/03/2017, DESPOUYS Serge, domicilié au 35 rue Ferdinand Jacob
- Le 10/08/2017, BURA Ioan-Danut, domicilié au 14 rue de la République
- Le 14/08/2017, JAMOT Patrick, domicilié au 44 bis, rue Ferdinand Jacob
- Le 23/08/2017, DUBOS Daniel, domicilié au 7, rue du Haut Bourg
- Le 29/09/2017, HAOND Bernard, domicilié au 1 chemin de la Maladrerie
- Le 04/10/2017, DROUET Yvette, domiciliée au 29 bis rue Ferdinand Jacob
- Le 31/10/2017, COMPERE Jean-Louis, domicilié au 6 bis chemin du Coudrier
- Le 09/11/2017, DESCAMPS Gérard, domicilié au 10 chemin de Montgeroult
- Le 30/11/2017, BOLDRINI Josiane, domiciliée au 9 rue de l'Egalité

Vacances scolaires

Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy,-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

2017/2018

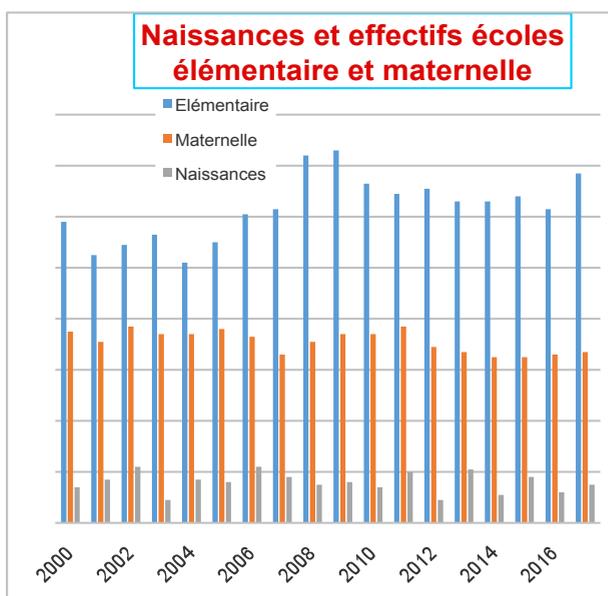
	Zone A	Zone B	Zone C
Noël	Samedi 23 décembre - Reprise lundi 8 janvier 2018		
Hiver 2018	Samedi 10 février Reprise lundi 26 février	Samedi 24 février Reprise lundi 12 mars	Samedi 17 février Reprise lundi 5 mars
Printemps 2018	Samedi 7 avril Reprise lundi 23 avril	Samedi 21 avril Reprise lundi 7 mai	Samedi 14 avril Reprise lundi 30 avril
Été	Début des vacances d'été : Samedi 7 juillet 2018		

2018/2019

	Zone A	Zone B	Zone C
	Reprise des cours le 3 septembre 2018		
Toussaint	Samedi 20 octobre -Reprise lundi 5 novembre		
Noël	Samedi 22 décembre – Reprise lundi 7 janvier 2019		
Hiver 2019	Samedi 16 février Reprise lundi 4 mars	Samedi 9 février Reprise lundi 25 février	Samedi 23 février Reprise lundi 11 mars
Printemps 2019	Samedi 13 avril Reprise lundi 29 avril	Samedi 6 avril Reprise mardi 23 avril	Samedi 20 avril Reprise lundi 6 mai
Été	Début des vacances d'été : Samedi 6 juillet 2019		

Année Élémentaire Maternelle Naissances

2000	118	75	14
2001	105	71	17
2002	109	77	22
2003	113	74	9
2004	102	74	17
2005	110	76	16
2006	121	73	22
2007	123	66	18
2008	144	71	15
2009	146	74	16
2010	133	74	14
2011	129	77	20
2012	131	69	9
2013	126	67	21
2014	126	65	11
2015	128	65	18
2016	123	66	12
2017	137	67	15



Affaires scolaires

L'augmentation des effectifs de l'école élémentaire a nécessité l'ouverture d'une sixième classe dont une à double niveaux

La répartition est la suivante pour l'école primaire :

Mme CHAUVET	CP	20 élèves
Mme CELLIER	CP - CM1	16 élèves
M. POTIN	CE 1	25 élèves
Mme SCOUARNEC	CE 2	28 élèves
M. DANIEL - Mme De MUYNCK	CM1	20 élèves
Mme LEFEVRE	CM 2	28 élèves.

A la suite du départ à la retraite de Madame MOREAU, nous accueillons Monsieur DANIEL, nouveau directeur, à qui nous souhaitons la bienvenue et ne doutons pas de l'accueil chaleureux qui lui sera réservé par tous.

Nous souhaitons également la bienvenue à Mesdames SCOUARNEC et De MUYNCK, nouvelles enseignantes au sein de l'école.

La répartition est la suivante pour l'école maternelle :

Mme BRICOUT et Mme DEBOVE : une classe de grande section avec 23 élèves.

Mme ZWOZNIAK BEAUJARD et Mme BRASSEUR : une classe de petite et moyenne section comportant 22 élèves.

M. LAMUE : Une classe de petite et moyenne section comportant 22 élèves

Baisse des Ecoles

L'année scolaire a repris sous le regard attentif de l'équipe enseignante, des élus de la Commune et particulièrement des membres de la Caisse des Ecoles qui s'efforcent de donner aux enseignants et aux enfants des moyens matériels satisfaisants pour rendre confortables leurs conditions de travail.

Ainsi, pour cette année scolaire, toutes les classes de l'école élémentaire sont équipées d'un vidéoprojecteur interactif.

Les élèves de la classe de CM2 se sont vu remettre par Monsieur le Maire, un dictionnaire français - anglais ainsi qu'une bande dessinée illustrant « la démocratie » qui leur permettra, de manière ludique, de faire leurs premiers pas de petits citoyens.

Bonne année scolaire à tous.

Christine Deltruc
Adjointe déléguée aux affaires scolaires

Association des Parents d'Élèves • • •

L'APEB est une association indépendante de parents d'élèves bénévoles pleins de bonne volonté ayant pour but de lever des fonds au profit des écoles. Notre association est le trait d'union entre les parents, les enseignants et la municipalité.

En 2017, l'association a mis en place différents projets au profit des écoles comme la vente de sacs isothermes (avec les dessins des enfants), de sablés lors du marché de Noël, la tenue du stand restauration lors de la brocante, l'organisation de la chasse aux œufs ...

Ces projets ont permis d'aider les écoles en finançant des activités pédagogiques ou encore la location de structures gonflables lors de la kermesse au mois de juin.

Notre association se réunit avant chaque conseil d'école afin de faire le point avec vous et répondre à vos questions. Vous êtes prévenus par un mail ou par un mot dans le cahier de correspondance de la date et l'heure de la réunion. Les comptes rendus des conseils d'école sont envoyés par mail ou disponibles sur notre blog.

Cette association est gérée par des parents bénévoles. Ainsi nous avons toujours besoin de vous et de votre bonne volonté pour nous faire des gâteaux ou apporter un coup de main lors du marché de Noël, de la brocante, de la kermesse, ou proposer des idées...

Nos projets pour l'année 2017-2018 sont la boum d'Halloween le 4/11/17, la chasse aux œufs le 07/04/18, la tenue du stand restauration à la brocante, la fête de l'école...

Nous sommes à votre écoute physiquement mais aussi par mail parentboissy@gmail.com ou sur notre blog: <https://parentelevesboissy.wordpress.com>

L'APEB (Association des Parents d'Elèves Buxériens)

Présidente : MAES Emmanuelle.

Trésorier : FAUCONNIER Julien.

Secrétaire : ZIMMER Sophie

Liste des parents représentants

PS-MS :	FEDOR Valérie, BELABED Anaïs, GUYON Sonia, CHAPLIN Ludivine.
GS :	QUINNEZ Marine, DEHAECK Florence.
CP/CM1 :	MAES Emmanuelle, GRUSSENMEYER Catherine.
CP :	ZIMMER Sophie, LEGRAS Mélanie.
CE1 :	CADET Anne-Sophie, BAUCHET Aurélie.
CE2 :	FAUCONNIER Julien, GANQUET Marion
CM1 :	HMILA Céline, BELHADI Manel
CM2 :	LAQUENAIRE Isabelle, MATRICARDI Gaëlle



Les Petites Canailles

association loi 1901 - N° d'Agrément 0953014452

L'association de loisirs et périscolaire «Les Petites Canailles» située à Boissy L'aillerie accueille les enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans. Nous proposons des activités et sorties culturelles, sportives, encadrées par une équipe d'animation diplômée. La capacité totale de la structure est de 67 places. PENSEZ A VOUS INSCRIRE A L'AVANCE !

L'été 2017, les sorties proposées ont été les suivantes :

- Cité Médiévale de Provins (atelier banquet et spectacle des Rapaces)
- Mer des Sables
- Accrobranche à Aventureland
- Journée randonnée pique-nique à Grouchy

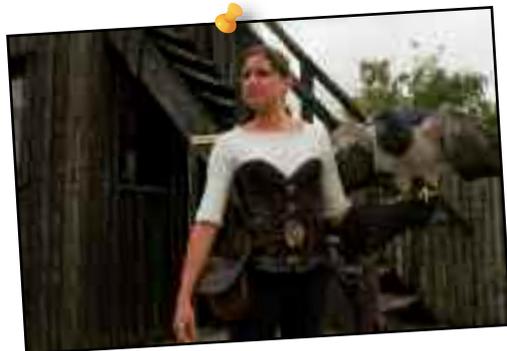
Retrouvez-nous sur notre site www.lespetitescanailles-site.fr

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Matin de 7 h à 8h30 et soir de 16h30 à 19h00
Mercredi	De 13h30 à 19h00
Congés scolaires	De 7h30 à 19h00
Frais de dossier	30.00 € par famille de septembre à août
Tarifs (selon les impôts) et à l'heure	0.95€ à 1.75 €/heure (la journée et la demi- journée avec repas compris) 1.45€ à 1.55 € /heure matin 1.80€ à 1.90€/heure soir 17H30 /19H00 2.80€ à 2.90€ 16H30 /17H30 (la première heure avec le goûter)

LIGNE DIRECTE : Florin Christelle, Directrice
Paris Julien, Directeur adjoint

01.34.42.17.91

Mail : ass.petitescanailles@free.fr



Commission Animation

Samedi 10 décembre 2016

Notre **MARCHE DE NOËL** a eu beaucoup de succès grâce à nos animations (petit train, pêche à la ligne, vente de crêpes, vin et boissons chaudes) mais aussi aux exposants qui nous proposent une grande variété de produits artisanaux et locaux qui enchantent les papilles et nous font craquer pour les fêtes de fin d'année. En plus une bonne météo et tout se passe bien.



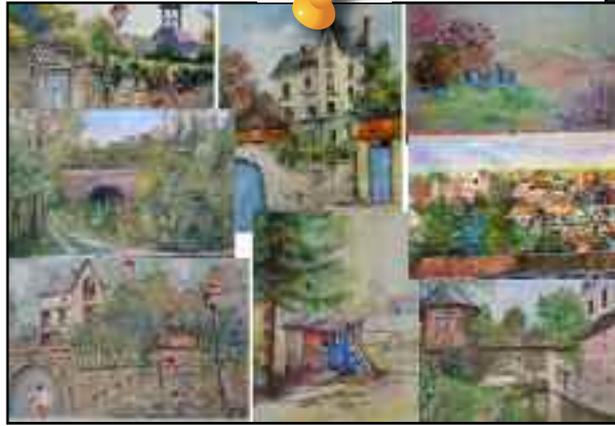
Samedi 13 et dimanche 14 mai 2017

WEEK-END DES PEINTRES : Pour cette année, nous avons avancé cette manifestation au mois de mai en raison des élections qui nous ont occupés deux week-ends sur le mois de juin. Ce qui n'a en rien entaché ces deux belles journées. 31 artistes se sont inscrits, puis dispersés dans les rues de notre village afin d'y trouver un sujet. Il y eut encore cette année de très belles toiles et encore une fois il n'a pas été simple pour notre jury de les départager. Nous remercions l'ensemble des artistes pour leur participation.

Voici les principaux résultats :

POUR LA CATEGORIE HUILE :	1er PRIX	Mme MONPIN Françoise
CATERORIE AQUARELLE/PASTEL :	1er PRIX	M. SAGUEZ Alain
CATEGORIE ACRYLIQUE :	1er PRIX	Mme VISINE Joëlle
POUR LE PRIX DE L'ORIGINALITE :	1er PRIX	M. DETRICHE Philippe





Dimanche 8 octobre 2017

LA PISTE AUX LEGUMES : Finalement cette 8ème édition s'est une nouvelle fois déroulée en octobre, avec une météo très satisfaisante qui se prêtait bien à la dégustation de notre soupe en fin de manifestation.

17 équipes, soit 110 participants.

Cette année, ce sont les « BROKATCHOUS » qui ont emporté la coupe avec 203 points. Bravo à eux, ainsi qu'à tous les participants qui ont affiché des scores très honorables.

Jean Michel COTTIN

Adjoint délégué à la Commission Animation



Centre Communal d'Action Sociale

L'action sociale est une commission présidée par M. Le Maire. Elle est animée par sept élus et le même nombre de membres extérieurs.

Le CCAS s'attache particulièrement à prévenir de l'isolement et de la solitude des Anciens et propose, depuis des années, deux rendez-vous festifs, l'un pour la distribution des colis de Noël, l'autre pour le repas du printemps.

Au-delà de ces temps forts de joie partagée, le CCAS se doit de répondre aux difficultés passagères ou plus ancrées de personnes ayant des problèmes financiers, que ce soit pour des raisons de santé ou des raisons professionnelles. Il est de notre devoir de ne laisser personne au bord du chemin et nous comptons sur chacun de vous pour nous alerter d'un éventuel oubli.

Nous allons aussi rendre visite à nos Buxériens placés en maison de retraite ou en maison de convalescence. C'est avec beaucoup de plaisir qu'ils nous accueillent. Nous leur donnons des nouvelles de leur village auquel ils restent indéfectiblement attachés ainsi qu'à leurs anciennes connaissances.

Nous rappelons qu'il existe un service de portage de repas à domicile géré par l'association VIE de Cormeilles en Vexin.

Anne-Marie SANSONE
Adjointe déléguée au CCAS

Assistantes maternelles agréées ●●●●●

Centre de P.M.I.

Terrasse de la Ravinière. Bâtiment 11. 95520 Osny Tél. : 01 30 31 07 83
Madame Ancelin Sandra • Permanence le mardi matin

Relais Assistantes Maternelles

Madame Jouen

10-12, Boulevard Gambetta. 95640 Marines Tél. : 01 30 39 68 77

Mme ANDURAND Christel

10, rue du Four à Chaux
06 70 59 64 71

Mme BAUCHET Aurélie

28, Chemin de Montgeroult
06 15 30 41 37

Mme BELABED Anaïs

04, rue Pasteur
01 72 58 43 63

Mme BERTHY Séverine

15, chemin de Montgeroult
01 34 42.76 64.

Mme BULCOURT Caroline

11, Allée des Moulins
01 34 66 93 24

Mme METAYER Stéphanie

25, rue de l'Egalité
01 34 42 16 91

Mme MINEAU Sandrine

32, rue du Haut Bourg
01 34 66 92 12

Mme NAUMANN Christine

6, chemin de Montgeroult
01.34.66.96.90

Mme REBERGUE Pierrette

70Ter, rue Ferdinand Jacob
01 34 42 68 90

Mme ROMET Corinne

01, rue Henri Guyétan
01 34 66 95 67

Arc en ciel de la Viosne

Cela fait déjà dix-sept ans que la gestion de notre patrimoine rivière est faite par les pêcheurs de « l'arc en ciel de la Viosne ». La qualité de l'eau, la faune, la berge et son environnement sont ses principales préoccupations pour avoir des prises de qualité.

L'association est administrée par un bureau composé de plusieurs membres, sous la présidence d'un Buxérien.

Cette association propose pour 2018 un parcours de pêche, sur la rivière peuplée principalement de truites, entre le Réal et Montgeroult .

Notre carte de pêche donne en plus gratuitement l'accès aux étangs de la fédération de pêche du Val d'Oise.

Le règlement et nos tarifs sont sur notre site internet : arcencielviosne.free.fr

Le président, Francisk STEMPAK





Vins Fins
Champagnes
Spiritueux
Brasserie
Cafés Taine

à votre service
1, chemin de Cormailles
tél : 01 34 42 11 20 Fax : 01 34 42 11 00 Courriel : alric.au@wanadoo.fr

ALRIC
95650 BOISSY L'AILLERIE
www.alric.fr

La Maison Pour Tous



La Maison Pour Tous a fêté cette année son 40ème anniversaire. Pour marquer cette année, en plus des activités régulières, des animations ponctuelles vous ont été proposées (boom, concert rock, déconathlon, etc...), animations dont certaines ont remporté un vif succès.

La saison 2017/2018 sera plus traditionnelle, sans programmation particulière. Nous vous proposons plus de trente activités, représentant cent trois heures de cours hebdomadaires animés par vingt-neuf professeurs et animateurs.

À cette rentrée 600 personnes ont déjà adhéré à la MPT, et participent à une ou plusieurs activités proposées : Bébé Gym, Capoeira, Chorale adultes, Coin des Collectionneurs, Couture et tricot, Danse Country, Danse Modern' Jazz, Dessin et peinture, Échecs, Feldenkrais, Généalogie, Gymnastique, Gym 3Pom, Hip Hop, Informatique, Karaté, Marche nordique, Mémoire, Musique (piano, guitare et ensemble musical), Scrapbooking, Sophrologie, Taiji Quan, Théâtre enfants, Wutao, Yoga, Zumba fitness et Zumba Kids.

En plus des cours hebdomadaires, la MPT organise des stages (ouverts à tous, adhérents ou non), une brocante, un concert de la chorale... Tenez-vous informés en visitant le site Web de la MPT : www.mptboissy95.com.

La MPT est une association régie par la loi de 1901 donc gérée bénévolement par des personnes élues par ses adhérents (conseil d'administration). Si le bon fonctionnement de la MPT dépend du travail du président et des membres du C.A., sa vitalité est l'affaire de tous ses adhérents.

Votre participation est essentielle. Nous avons besoin de vous, de votre bonne volonté pour nous aider (brocante...) ou développer un projet.

Pour finir nous voulons vivement remercier pour son travail et sa disponibilité, Jacques VIDIEU, actuellement membre et animateur informatique, qui a participé à la création de la MPT il y a donc 40 ans, et qui l'a présidée de 2013 à 2017.

Le Président
Jean-Luc Blin



Tennis Club Buxérien



Depuis sa création en 1988, l'association a débuté avec 2 courts extérieurs. Au cours de ces 29 années, des évolutions ont vu le jour : Court couvert, et club house, centre de formation. Le but a toujours été le même, sport et convivialité. Les adhérents pratiquent en fonction de leur envie et selon les trois axes principaux :
Le Tennis Loisir, pour «taper» la petite balle jaune, en famille ou entre amis.



Le Centre de Formation, pour apprendre ou faire évoluer la pratique du jeu, encadré par un moniteur diplômé d'état, qui anime les cours collectifs annuels ou des cours individuels. Des stages pour les jeunes sont également proposés durant les congés scolaires.

Le Tennis Compétition, pour rencontrer en championnat les équipes du Val d'Oise au niveau départemental, dans les diverses catégories. (jeunes et adultes, féminines et masculines).

En cette année 2017 les résultats sportifs ont été excellents tant chez les Jeunes que chez les Adultes. Le club joue en 1ère série Messieurs pour la troisième année consécutive (niveau jamais atteint depuis sa création). Quatre équipes ont remporté leurs poules respectives de championnat de printemps et ont ainsi été qualifiées pour disputer les phases finales des championnats du Val d'Oise. La saison 2017 s'est achevée fin septembre avec de beaux succès et en 2018 notre club persiste dans la qualité de l'organisation, de la formation et des actions mises en place pour apporter toujours plus de bien-être à nos adhérents.



Le Baby Tennis entame sa 4ème année avec succès, en accueillant les enfants dès 4 ans, de plus en plus nombreux. Notre club est qualifié «Club Formateur 4, 5, 6 ans». Enfin, des manifestations sportives et ludiques sont organisées en cours d'année. Elles permettent aux adhérents, leur famille, leurs amis, de se rencontrer pour des moments de distractions (journée portes ouvertes, tournoi badminton, soirée jeux, barbecue clôturant le tournoi interne...).

Vous souhaitez mieux connaître le club : <http://www.club.fft.fr/tc.buxerien>
Vous voulez des renseignements, nous rejoindre, ou vous avez des idées :
@adresse internet du club : tcbuxerien@wanadoo.fr
@adresse internet du Président : tcbpdt@wanadoo.fr
N° téléphone : 01.34.42.17.64.



Je souhaite à tous les adhérents du club et à leur famille, ainsi qu'à celles et ceux qui iront au bout de cet article, de très bonnes fêtes et une excellente année 2018.

Le Président : Georges CATALAYUD



Le Club du Bel Automne



Comme chaque année, à la même période, je rédige avec plaisir ce petit article retraçant la vie de notre Club. J'ai l'impression d'avoir fait le précédent tout récemment. Le temps passe vite, trop vite. Avant d'entrer dans le détail, je veux tout d'abord remercier l'équipe qui constitue l'ossature de notre Club pour le travail qu'elle a fourni cette année encore. Mes remerciements aussi pour l'aide efficace que nous apportent Monsieur le Maire ainsi que ses Adjoints et conseillers. La réussite de nos prestations est due à toutes ces aides précieuses.

En ce qui concerne nos activités :

Le lundi pas de changement : la gym résiste, le nombre de participants n'a pas évolué, il est stable. Moment de détente sympathique et bonne humeur.

Comme nous l'avions laissé entendre, il n'y plus de Club **le jeudi** pour nos amis beloteurs ; ils ne sont plus assez nombreux et, en conséquence, il nous a fallu cesser cette activité. Seul subsiste le petit groupe animé par Mme Mathon qui continue de façonner divers petits objets qui sont présentés lors du marché de Noël.

Heureusement, il nous reste les repas et les sorties. En ce qui concerne ces deux activités tout va pour le mieux :

La formule d'un repas tous les 2 mois a été bien acceptée et le nombre de participants est toujours le même.

La reprise des repas s'est effectuée en octobre, notre effectif de bénévoles s'est réduit de 2 personnes. Espérons que cette diminution ne nous posera pas de problème.

Les repas festifs de décembre, janvier et juin ont toujours autant de succès.

Nos sorties elles aussi rassemblent un effectif important de 50 à 55 personnes.

Le 13 Mars, salle des fêtes de Rueil « Les oiseaux du paradis » spectacle de cabaret de grande qualité

Le 7 Juin sortie d'une journée dans l'Eure. Nous pouvons nous en réjouir. Il s'agissait là d'une journée exceptionnelle à tous points de vue par la qualité de ses prestations. Vous pouvez si vous désirez, vous connecter sur notre site <https://clubdubelautomne.jimdo.com>. Vous y trouverez les comptes rendus ainsi que les photos.

Pour conclure, l'ensemble des bénévoles ainsi que moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année pour vous et vos proches, ainsi qu'une bonne année 2018.

René PERRIER



Etoile Sportive de Boissy ●●●●●●●●●●

Bonjour à tous,

Comme chaque année, la reprise de la saison s'est bien déroulée, pour tous nos footballeurs. L'entente avec Cormeilles-en-Vexin et Chars se poursuit avec toujours autant de bons résultats, et dans une très bonne ambiance. Nous avons donc en commun toutes les catégories : Dès 6 ans jusqu'aux Vétérans qui évoluent sur les différentes installations sportives de nos 3 villages.

L'arrivée d'une nouvelle catégorie Sénior cette saison est un plus pour nos 3 villages. Concernant nos effectifs de joueurs, la poursuite de bons résultats de notre Equipe De France, permet de conserver un effectif stable.

Encore un grand merci aux coaches/joueurs/entraîneurs/papas qui se dévouent pour nous aider : Kilian, Jean-Philippe, Thierry, Olivier, Mathieu, Cyril, Jorge, Jacky...

Maintenez votre présence lors des rencontres. Les enfants et les dirigeants y sont très sensibles.

Résultats 2016 - 2017 :

Les résultats obtenus par nos différentes catégories sont très satisfaisants. Le but principal pour les plus jeunes, étant l'initiation et l'apprentissage des bases du football.

Pour les catégories supérieures, U15, U17 et Vétérans, là aussi les résultats sont plus que satisfaisants compte tenu de nos moyens (financiers et structurels) par rapport aux « grands » clubs que nous pouvons rencontrer.

SAISON 2017 - 2018 :

L'entente se poursuit avec nos amis et voisins de Cormeilles en Vexin et Chars. Le lien qui unit les communes, avec le partage des installations, permet de repartir les nuisances que la pratique du football peut occasionner ponctuellement.

Nous avons donc engagé les équipes suivantes :
-Championnat du CDSMR (Comité Départemental du Sport en Milieu Rural), le samedi matin ou après-midi : 1 équipe Débutant (U6 à U9)

- Championnat départemental du District du Val D'Oise :

- 1 équipe U11, Entente Boissy/Cormeilles/Chars, qui évolue le samedi matin sur les installations de Chars

- 2 équipes U13 Entente Boissy/Cormeilles/Chars, qui évoluent le samedi après-midi sur les installations des 3 communes

- 1 équipe U15, Entente Boissy/Cormeilles/Chars en 3ème Division le samedi après-midi qui évolue sur les installations de Boissy

- 1 équipe U17, Entente Boissy/Cormeilles/Chars en 2ème Division le dimanche midi qui évolue sur les installations de Chars

- 1 équipe Sénior, Entente Boissy/Cormeilles/Chars en 4ème Division le dimanche après-midi qui évolue sur les installations de Boissy et/ou Cormeilles

- 1 équipe Vétérans, Entente Boissy-Cormeilles, en 2ème Division le dimanche matin qui évolue sur les installations de Boissy et/ou Chars

- 1 équipe Vétérans + 45 ans, Entente Boissy-Cormeilles, le dimanche matin qui évolue sur les installations de Boissy et/ou Chars.

Comme chaque année, nous remercions la municipalité de Boissy pour son engagement à nos côtés. L'entretien de notre aire de jeu, tonte, élagage, pose des filets de protections...impliquent des frais que la commune engage pour que nous puissions jouer le plus régulièrement possible.

Nous associons à ces remerciements l'ensemble des bénévoles (entraîneurs, dirigeants, parents), car sans eux, cela serait beaucoup plus difficile.

Nous remercions aussi chaleureusement nos partenaires pour cette saison, BECO France, ACTIPOLE GESTION, pour leur implication et leur soutien financier.

Comme chaque année, nous vous invitons à venir, de plus en plus nombreux, pour encourager l'ensemble de nos footballeurs, petits et grands, les samedis après-midi et/ou les dimanches

Nous vous souhaitons à tous et à toutes, une très bonne saison 2017-2018. Que l'esprit sportif et le respect de chacun (partenaires, adversaires, arbitres, bénévoles, spectateurs), restent toujours la devise de notre club.

Allez les verts, allez Boissy

Les membres du bureau :
Cyrille Guezou,
Gérard Beucherie, Anne Guezou

Village Fleuri



Nos fleurs en quelques mots

Le fleurissement de nombreux massifs ainsi que l'installation des jardinières ont contribué comme chaque année à l'embellissement de notre village et nous espérons que vous aurez été ravis de participer à l'éclosion de cette nature au fil des saisons.

Nous poursuivons toujours notre politique de plantation et d'entretien du village dans le respect de la biodiversité (plantes vivaces de plus en plus nombreuses et respect du zéro phyto).

2017 aura été une année de challenge pour toute l'équipe chargée des plantations car nous avons été inspectés au mois de Juillet par le Jury Régional des Villes et Villages Fleuris. A l'issue des délibérations le maintien de notre 2ème fleur nous a été confirmé. Les critères

d'évaluation sont de plus en plus sévères et la petite taille de notre village face aux grandes villes qui concourent également avec de gros moyens n'ont pas permis l'évolution de notre label.

Le fleurissement est un point fort pour valoriser vos maisons, vos talus et trottoirs en embellissant par la même occasion notre village. C'est dans ce contexte que nous vous invitons à participer nombreux à notre concours des maisons fleuries. Comme tous les ans les membres du Jury se réuniront et c'est au cours d'une sympathique réception que les prix seront décernés. Rappelons pour le fun qu'il n'y a pas de perdant.

N'oubliez donc pas de vous inscrire en Mairie à partir du mois d'Avril en téléphonant au Secrétariat.

Résultat du concours des maisons fleuries dans notre village

Jardins et cours visibles de la rue :

1er prix : M. et Mme GASPAR

2ème prix : M. et Mme VAN DER BEKEN

3ème prix : M. et Mme FLEURI

Balcons et Terrasses :

1er prix : M. et Mme BLIN

2ème prix : M. et Mme COLLARD

3ème prix : M. et Mme DUDA

Fenêtres ou Murs

1er prix : M. et Mme DEBOOS

2ème prix : Mme Lefeuvre

3ème prix : M. et Mme STEMPACK

Bordure de voie publique

1er prix : M. et Mme MALICE

2ème prix : M. et Mme PAPILLON

3ème prix : M. et Mme MOREAU

Prix d'encouragement :

MM. et Mmes Cavaco - Huet - Mestre - Gateur - Gautereau - Philippe - David



Médailles et récompenses ●●●●●●●●●●

Ce vendredi 03 mars 2017, onze récipiendaires buxériens ont participé à la cérémonie de remise des médailles du travail organisée par le maire, Michel Guiard, entouré de son équipe municipale.

- Médaille d'argent** : Mme BESSIERE Ana, M. BLACHON Bruno et M. MEIMON Frédéric.
- Médaille vermeil** : M. NEVES FRENANDES Manuel, M. MONTASSIER Jean et M. PABAN Jean-Pierre.
- Médaille d'or** : Mme. NANCEY Béatrice, M. JOUNY Philippe et M. GERMAIN Philippe.
- Médaille grand or** : Mme SOULIEZ Jocelyne, M. GERMAIN Philippe et M. LOUSSERT Philippe.

Au cours de cette manifestation, Michel Guiard a remis les récompenses aux lauréats du concours du village fleuri 2016.



Mr Denis GRANGIEN
Plombier - Chauffagiste

Copropriétés Prestations Services 95

Z.A. des Quatre Vents - 53 bis chemin de Gérocourt
95650 Boissy l'Aillerie

Tél. : 01 34 66 91 71 - Fax : 01 34 42 73 00 - contact@cps95.fr

Calendrier prévisionnel des manifestations

(Sujet à modifications)

Janvier Dimanche 14	Maison Pour Tous	Galette des rois
Février		
Mars Samedi 3 Vendredi 16	Club du Bel Automne Caisse des Ecoles	Holiday on Ice Patinoire de Cergy Arcen Ice Loto
Avril Samedi 7 Dimanche 8 Jeudi 19	CCAS Maison Pour Tous Club du Bel Automne	Repas des anciens Brocante Assemblée Générale
Mai Mardi 8 Samedi 26	Conseil Municipal Commission animation	Dépôt de gerbes au monument aux morts Pushcar
Juin Samedi 2 Jeudi 5 Dimanche 10 Samedi 16 A définir	Ado'lympiades Club du Bel Automne Maison Pour Tous Commission animation Maison Pour Tous	Bréançon Sortie d'une journée à Dieppe Spectacle de fin d'année Soirée fête de la musique Assemblée Générale
Septembre Samedi 8	Journée des associations	Renseignements et inscriptions
Octobre Dimanche 7	Commission animation	Piste aux légumes
Novembre Dimanche 11	Conseil Municipal	Dépôt de gerbes au monument aux morts
Décembre Dimanche 2 Samedi 8 décembre	CCAS Commission animation	Colis de Noël aux anciens Marché de Noël

Information sur la vie communale

Actuellement, pour vous informer sur la vie communale, la mairie communique par les moyens suivants :

- En direct, les panneaux d'affichage, place de la mairie,
- En différé, le flash (Feuilles vertes) qui est distribué dans vos boites aux lettres environ tous les 2 mois,
- Le site internet de la commune (www.mairie-boissyllaillerie.com) à la rubrique « Info du mois », cette page est visitée environ 200 fois par mois.

Ces 3 systèmes resteront en vigueur.

Afin de mieux vous informer et notamment partager avec vous certaines informations importantes telles que risques de pluies ou orages importants, pollution, restrictions de circulation, vie et animation communales etc... nous testons une solution qui permet de vous transmettre l'information rapidement.

Dorénavant, si vous avez une messagerie Internet, un téléphone portable ou fixe :

Nous avons mis en place un système, à partir d'une plateforme gérée par une entreprise, appelé « **Alerte Citoyens** » qui permet de vous avertir d'une nouvelle information communale.

Cette info sera relayée le plus souvent par Mail sur votre messagerie Internet, pour une question de coût, seules les informations urgentes ou graves seront transmises par téléphone portable (SMS) ou fixe (message vocal).

Pour cela, il vous suffit de remplir le formulaire d'inscription en ligne :

<https://boissyllaillerie.alertecitoyens.com>

Vous pouvez vous inscrire directement à partir du site de la mairie en cliquant sur le logo ci-dessous.



L'adjoint au maire H. Bartelous chargé de la communication peut également vous inscrire. Il suffit de lui envoyer un courriel à hubert.bartelous.mairie@wanadoo.fr, en indiquant vos nom, prénom, adresse, N° de votre portable.

Ce service est gratuit.

Vous pouvez vous désinscrire à tout moment.

Pour le moment, par ce système nous pouvons informer une centaine de personnes

SIARP

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise.

Si vous souhaitez vous raccorder au réseau, ou en cas de problème constaté sur le réseau d'assainissement, le S.I.A.R.P. est votre seul interlocuteur.

S.I.A.R.P.

73, rue de Gisors - 95300 Pontoise

Site Internet : www.siarp.fr

Email : siarp@wanadoo.fr

Bureaux : Tél. 01 30 32 74 28 Fax : 01 34 25 90 27

Dépannage : Tél. 01 30 31 18 73

Astreinte : Tél. 06 08 04 85 44 (24h/24h)



Centre Technique Syndical
à Saint Ouen l'Aumône

SMIRTOM

Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères.

Pour toutes questions, merci de nous contacter :

- Par courrier à l'adresse suivante :
SMIRTOM du Vexin - 8, chemin de Vernon - 95450 Vigny
- Téléphone : 01 34 66 18 40
- Fax : 01 34 66 13 79
- email : smirtom@smirtomduvexin.net



Informations en Vrac

ARBRES ET HAIES.

Une taille ou une coupe s'impose de façon à ce que les branches ne dépassent pas sur la voie publique ou pour que rien ne gêne les lignes électriques ou téléphoniques.

En vertu de l'article 673 du Code Civil, le propriétaire d'un terrain sur lequel dépassent les branches des plantations voisines peut contraindre son voisin à les couper.

En revanche le propriétaire d'un terrain sur lequel avancent des racines, ronces ou brindilles, émanant de végétaux voisins a la possibilité de les couper lui-même à la limite de la ligne séparatrice (art. 552 et 673 du Code Civil).

Enfin si, malgré le respect de la réglementation, une personne estime subir un préjudice (perte d'ensoleillement, humidité, accumulation de feuilles), elle peut saisir le tribunal de son lieu d'habitation. Selon les faits et après enquête, les juges apprécieront la situation et proposeront une solution.

Souvenons-nous toujours que nul n'a le droit de se faire justice lui-même.

BOURSES DEPARTEMENTALES.

Depuis le mois de septembre 2011, sur décision du Conseil Départemental, les demandes de bourses sont à effectuer directement auprès de l'établissement scolaire de l'élève.

BRUIT.

Nous vous rappelons, chaque année, la nécessité de respecter votre voisinage en évitant le bruit. Epargnons les oreilles d'autrui : tontes de pelouses, travaux avec appareils électriques bruyants... ne sont pas interdits, mais à pratiquer pendant certaines heures légales. Pour respecter les règles de bon voisinage, nous vous invitons à lire les larges extraits de l'arrêté préfectoral que nous publions ci-dessous.

Arrêté préfectoral 2009 n°297

Annule et remplace l'arrêté du 16 juillet 2003

Vous pouvez retrouver l'intégralité de l'arrêté ainsi que ses annexes sur le site de la commune à la rubrique « informations ».

ARTICLE 3 :

Sur les voies publiques, les voies privées accessibles au public et dans les lieux publics ou privés accessibles au public, y compris les terrasses et les cours de jardins, de cafés et restaurants, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur répétition, ou l'heure à laquelle ils se manifestent, quelle que soit leur provenance, et notamment ceux produits par :

- l'usage de tout appareil de diffusion sonore à l'exception des haut-parleurs installés de manière fixe et temporaire soumis à l'autorisation du Maire,
- les publicités par cris ou chants,
- l'usage des pétards et pièces d'artifices,
- les travaux bruyants professionnels ou particuliers, notamment toute réparation ou réglage de moteur, quelle qu'en soit la puissance à l'exception d'une réparation de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,
- les conversations bruyantes entre clients aux terrasses, cours et jardins, des cafés et restaurants,
- la manipulation, le chargement ou le déchargement de matériaux, matériels, denrées ou objets quelconques, ainsi que les dispositifs ou engins utilisés pour ces opérations,
- les véhicules deux roues munis d'un dispositif d'échappement modifié,
- les systèmes de sonorisation amplifiée équipant les véhicules tels que les postes de radios et haut-parleurs extra-graves de type "subwoofer".

ARTICLE 4 :

Sans préjudice des dispositions mentionnées à l'article R.1334-36 du code de la santé publique, les chantiers de travaux publics et privés et les chantiers de travaux concernant les bâtiments ainsi que leurs équipements soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation doivent être interrompus :

- avant 7 heures et après 20 heures du lundi au vendredi,
- avant 8 heures et après 19 heures le samedi,
- les dimanches et jours fériés,

sauf en cas d'intervention urgente nécessaire dûment justifiée auprès du Maire.

ARTICLE : 6

Les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public, d'établissements industriels, artisanaux ou commerciaux doivent prendre toutes les mesures utiles pour éviter que les bruits émanant de ces établissements ou résultant de leur exploitation ne puissent troubler le repos ou la tranquillité du voisinage.

ARTICLE 8 :

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, et lorsque ces dernières relèvent de la présente section, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils de toute nature, susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit impérativement interrompre ces activités :

- avant 7 heures et après 20 heures du lundi au vendredi,
- avant 8 heures et après 19 heures le samedi,
- les dimanches et jours fériés

sauf en cas d'intervention urgente ou nécessaire dûment justifiée auprès du Maire.

ARTICLE 10 :

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que

le voisinage ne soit pas gêné par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de diffusion sonore, de télévision, d'instruments et appareils de musique, appareils électroménagers, appareils de climatisation ainsi que ceux résultant du port de chaussures bruyantes, de la pratique d'activités et de jeux non adaptés à ces locaux. Les bruits émis à l'intérieur des propriétés audibles de l'extérieur et portant atteinte à la tranquillité du voisinage par leur durée, leur intensité ou leur caractère répétitif sont interdits.

ARTICLE 11 :

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tel que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30 du lundi au vendredi,
- de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures le samedi
- de 10 heures à 12 heures le dimanche et les jours fériés.

Les horaires des travaux réalisés par des entreprises chez les particuliers sont fixés par l'article 8 du présent arrêté.

Selon le contexte et en prenant en compte le risque de nuisances sonores pour la population, le Maire peut autoriser, par arrêté municipal, une plage horaire supplémentaire pour le dimanche et les jours fériés, pour les seuls travaux de jardinage. Cette plage horaire doit être limitée autant que possible et être comprise dans le créneau horaire 16 heures à 19 heures.

ARTICLE 13 :

Les propriétaires ou possesseurs de piscines privées sont tenus de prendre toutes mesures afin que les équipements et le comportement des utilisateurs ne constituent pas une source de nuisances sonores pour les riverains.

ARTICLE 14 :

Les détenteurs d'animaux domestiques et les propriétaires d'élevage sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Pour les animaux d'élevage, les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

ARTICLE 25 :

Des dérogations sont accordées de façon permanente pour les quatre jours suivants de chaque année :

- le 31 décembre à partir de 20 heures jusqu'à 7 heures le 1er janvier,
- les 13 juillet à partir de 20 heures jusqu'à 3 heures le 14 juillet,
- le jour de la fête de la musique à partir de 20 heures jusqu'à 3 heures du matin
- le soir de la fête annuelle de la commune à partir de 20 heures jusqu'à 3 heures le lendemain.

CHEMINS ET TALUS.

C'est aux propriétaires ou locataires d'assurer l'entretien des chemins et talus leur appartenant.

CHIENS ET CHATS DIVAGANTS.

Le code rural interdit la divagation des animaux domestiques (chiens et chats notamment) Le maire peut demander leur conduite en fourrière.

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS.

Le SMIRTOM rappelle que depuis la décision du Comité Syndical du 5 juillet 2004, la collecte des objets encombrants est limitée à 1m³ par habitation.

Depuis le 1er janvier 2009, les déchets d'équipements électriques ne sont plus collectés avec les encombrants et doivent impérativement être déposés en déchetterie.

Liste des objets encombrants non collectés :

- Gravats..
- Produits explosifs (ex : bouteilles de gaz)
- Produits toxiques (Batteries, piles, pots de peinture pleins, huiles moteur, huiles usagées, produits de traitements agricoles, fûts remplis de produits inconnus ...).
- Objets dont le poids est supérieur à 50kg.
- Objets dont les mesures excèdent 1,75x1,50x0,50.
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

- Déchets verts et souches d'arbres.
- Objets qui ne sont pas des déchets ménagers (Machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques...)

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES.

- La collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine : le mardi.
- La collecte des emballages et des journaux-magazines a lieu tous les 15 jours, le mercredi en semaine impaire.
- La collecte du verre aura lieu tous les 15 jours : le mercredi en semaine paire.

Le planning est également disponible sur le site Internet : www.smirtomdivexin.net

CONCOURS ADMINISTRATIFS.

Vous possédez un diplôme allant du BEP aux études supérieures. Vous pouvez vous inscrire à un concours correspondant à votre niveau d'études. Adressez-vous en Mairie pour connaître la liste des concours et les dates de dépôt des dossiers.

CONSTRUCTIONS

Il est rappelé que toutes les constructions nouvelles : garage, abri de jardin, véranda, ainsi que les modifications d'ouverture de fenêtre, vélux, ravalement de façade, toiture, pose de clôture, etc...doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Mairie.

Les documents nécessaires sont à retirer au secrétariat de la Mairie

DECHETTERIES

Adresses des déchetteries :

- Cergy, boulevard de la Paix Tel : 01 30 73 48 29.
- Cergy le haut, rue des Abysses. Tel : 01 34 46 09 74.
- Osny, chemin des Hayettes. Tel : 01 30 31 22 51.
- Jouy-le-Moutier, rue Denis Papin. Tel : 01 34 30 98 67.
- Saint-Ouen l'Aumône, ZI des Béthumes. Tel : 01 34 30 01 18.

Horaires d'ouverture :

ELIMINATION DES DECHETS

Brûlage à l'air libre

	Du 01/04 au 30/09	Du 01/10 au 31/03
Lundi au vendredi	10h à 12h et 14h à 19h	10h à 12h et 14h à 17h
Samedi et dimanche	10h à 19h	10h à 17h
Jours fériés	Ouvert sauf le premier mai	Fermé

Arrêté préfectoral du 29 août 1979. Modifié le 7 février 1996 Version novembre 2008

Extrait de l'Article 84

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritux de quelle que nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tout autre déchet est interdit.

L'incinération des ordures ménagères et autres déchets est également interdite en dehors des établissements spécialisés créés à cet effet et des établissements hospitaliers ou assimilés, conformément à l'article 88 du présent règlement.

Des dérogations à la règle pourront cependant être accordées par le Préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental d'Hygiène.

Ce type d'élimination ne doit entraîner aucune gêne ou insalubrité pour le voisinage.

LUTTE CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

(services Internet relatifs au Permis de Conduire)

La politique de lutte contre l'insécurité routière comporte trois volets :

- Le volet répressif, c'est l'indispensable contrôle des infractions,
- Le volet informatique.

Depuis 2009, les conducteurs peuvent accéder à leur solde de points via le site sécurisé <https://www.telepoints.info>. Cette information gratuite est importante pour tous les titulaires d'un permis

de conduire quelle que soit sa catégorie.

- Le volet pédagogique,

Les stages de sensibilisation au risque routier, dit « stages de récupération de point » sont un rendez-vous citoyen pour tous ceux qui partagent l'espace routier et qui souhaitent conserver leur titre de conduite à l'issue d'infractions répétées.

Des stages sont régulièrement organisés à proximité de Boissy l'Aillierie.

L'accès direct, en temps réel, aux places de stages est désormais disponible sur internet en tapant : <http://www.stage-recuperation-points.com/stage-boissy-l-ailierie-95650/proche>

Source : TELEPOINTS.INFO Service d'information et d'accès au fichier national du permis de conduire

REPAS DES ANCIENS ET COLIS DE NOEL

Un repas des anciens est organisé pour les personnes de 67 ans et plus.

Un colis de Noël est remis à celles de 70 ans et plus.

Afin d'éviter des oublis, les habitants de Boissy qui remplissent ces conditions pour la première fois sont priés de se faire connaître en Mairie.

SERVICE NATIONAL

Dans le mois de leur seizième anniversaire, toutes les filles et tous les garçons atteignant l'âge de 16 ans doivent se faire recenser en Mairie pour le service national (avec livret de famille, pièce justificative de domicile et pièce d'identité).

L'attestation de recensement délivrée par la Mairie est exigée pour toute inscription à un examen ou concours (permis de conduire, bac...).

SORTIE DE TERRITOIRE

Un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs a été mis en place depuis le 15 janvier 2017.

Cette AST est matérialisée par l'usage d'un formulaire CERFA (n° 15646*01), **renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale**, accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire.

Ce formulaire est accessible sur le site <https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr>.

Il n'impacte pas directement les préfectures et les mairies, car les personnes concernées doivent produire elles-mêmes les documents nécessaires. **Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.**

Ce dispositif d'AST est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France, **quelle que soit leur nationalité.**

L'AST ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession d'un titre de voyage en cours de validité (en fonction des exigences des pays : passeport, accompagné d'un visa s'il est requis, carte nationale d'identité). **Le passeport produit seul ne vaut plus autorisation.**

TELEASSISTANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE.

A VOTRE ECOUTE 24H / 24H

ALADIN est un dispositif mis en place par le Conseil Départemental du Val d'Oise afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Comment fonctionne ce service ?

Il suffit de placer le transmetteur près du téléphone ; grâce à la télécommande que vous portez sur vous, vous êtes relié à la centrale d'écoute à toute heure du jour et de la nuit.

Vous pouvez vous renseigner au Point Conseil 3ème âge. Tél. 01 30 75 05 34.

Pour obtenir la téléassistance, adressez-vous à votre Mairie ou à la Direction Générale de l'Action Sanitaire et Sociale. Tél. 01 34 25 32 39

SPORT, CULTURE ET ANIMATION

Cinéma UGC	01 76 64 79 97			
Club du Bel Automne	01 34 66 91 97	Médiathèque	01 34 66 96 05	
FOOTBALL E.S.B.	06 11 85 01 13	Pêche Arc en Ciel de la Viosne	06 17 49 43 90	
Maison Pour Tous	01 34 42 10 28	Tennis T.C.B.	01 34 42 17 64	

ARTISTES ET ARTISANS D'ART

<u>Artiste peintre</u> Catherine Vandensteen	06 60 28 48 21	<u>Ateliers Céramique</u> C. Wagenaar D. Leroy-Terquem	01 34 66 91 93 09 75 97 94 50	<u>Facteurs d'instruments</u> Emile Jobin Henri Gohin Claire Soubeyran	01 76 17 05 44
--	----------------	--	----------------------------------	---	----------------

ALIMENTATION, RESTAURATION...

Boulangerie Carrière	01 34 42 14 73	<u>Commerçants ambulants</u> Produits frais italiens	06 10 64 38 93	<u>Café Restaurant</u> « Comme à la maison » <u>Restaurant Onyx</u> <u>Bar tabac brasserie</u> de la Mairie	01 34 42 10 42 01 34 42 25 10 01 34 48 81 23
----------------------	----------------	---	----------------	---	--

BATIMENT

<u>Déménagement et garde-meuble</u> Fougeray- Flamant Péreira	01 34 42 91 91 01 34 66 90 65	<u>Maçonnerie, travaux généraux.</u> EVVO	01 34 66 90 10	<u>Ravalement</u> Les Artisans de la Façade	06 07 61 10 64
<u>Électricité générale</u> Emielec Siélec	01 30 37 65 10 01 30 31 50 88	<u>Menuiserie</u> TPI Sermag Vautier SSB Menuiserie	01 34 66 99 71 01 34 42 75 55 06 66 92 65 44 01 79 81 15 25	<u>Plomberie et chauffage</u> CPS 95 CA.SP	01 34 66 91 71 06 03 84 28 81
<u>Fenêtres- volets</u> EFPB PVEG	06 67 88 77 82 01 34 66 90 24	<u>Paysagiste et entretien</u> IDF Paysage	01 34 42 11 15	<u>Isolation</u> Plac'Acoustic	01 30 30 14 03

RECEPTIONS ET EVENEMENTS

<u>Distribution de boissons</u> Alric	01 34 42 11 20	<u>Organisateur</u> Lasalle	06 86 86 15 15
<u>Traiteurs et location de salle</u> Ambiance et Réception	01 34 42 12 87		

VEHICULES

<u>Carrosserie Mécanique</u> général de Boissy	01 34 ,32 18 11	<u>Moto, scooter et vélo</u> Morini Helit Moto	01 34 66 99 09
<u>Dépannage automobile</u> Dominique Mesnier	01 34 42 71 11	<u>Dépannage Remorquage</u> Jean Garage Autos	01 34 66 41 86
<u>Garage automobile</u> L.S. Autos	01 34 42 10 16	AUTO CLEAN Entretien, réparation	07 68 87 05 04

AUTRES SERVICES

<u>Assurance</u> Innovassur ARIC	01 34 42 12 16	<u>Immobilier</u> MegAgence	06 33 71 80 47
La Gare La Poste	08 99 86 54 34 36 31	<u>Taxi</u> M. Cazaly M. Jonniaux	06 07 67 93 35 06 20 40 53 59

Comment obtenir



DECLARATIONS	OU S'ADRESSER	DELAIS	PIECES A FOURNIR OBSERVATIONS
Naissance	Mairie du lieu de naissance. Service état civil.	Les déclarations sont faites dans les trois jours qui suivent l'accouchement (jour de l'accouchement non inclus). En outre le dernier jour dudit délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié.	Certificat d'accouchement délivré par le médecin ou la sage-femme. Livret de famille ou pièce d'identité des parents
Mariage	Mairie du domicile de l'un ou l'autre des futurs époux. Service état civil.	Les pièces doivent être déposées au moins un mois avant la date du mariage.	S'adresser au service état civil deux mois à l'avance pour la constitution du dossier. Démarches particulières pour les mineurs, les veufs, les divorcés, les étrangers, les réfugiés et les apatrides. Pour les enfants à légitimer : fournir un extrait de l'acte de naissance de chaque enfant.
Décès	Mairie. Service état civil.	24 heures après le décès.	Présentation du livret de famille et pièce d'identité du défunt, certificat de décès du médecin.
Reconnaissance	Mairie. Service état civil.	Pour les reconnaissances anticipées : Pour les reconnaissances postérieures à la naissance :	Justificatif de domicile + CNI des futurs parents. Extrait d'acte de naissance de l'enfant et pièce d'identité des personnes qui désirent reconnaître et justification domicile

Passeport Biométrique et carte d'identité

Les demandes de passeport et de carte d'identité doivent être déposées, quel que soit le domicile du demandeur, dans l'une des communes suivantes :

- Argenteuil	- Garges les Gonesse	- Roissy en France
- Auvers sur Oise	- Gonesse	- Saint Gratien
- Beaumont sur Oise	- Goussainville	- Saint Leu la Foret
- Cergy	- Herblay	- Saint Ouen l'Aumône
- Domont	- L'Isle Adam	- Sannois
- Eaubonne	- Jouy le Moutier	- Sarcelles
- Ecoen	- Luzarches	- Soisy sous Montmorency
- Enghien les Bains	- Magny en Vexin	- Taverny
- Eragny sur Oise	- Marines	- Vigny
- Ermont	- Montmorency	- Villiers le Bel
- Franconville	- Pontoise	

Autres pièces désirées	Pièces à fournir :	OBSERVATIONS
Inscription sur les listes électorales	Pièce d'identité, justification de domicile de moins d'un an. Pour les changements de lieu de vote : ancienne carte d'électeur	Avoir 18 ans, nationalité française
Certificat d'autorisation de sortie de territoire, délivré aux mineurs de nationalité française	Rétabli depuis le 15 janvier 2017	Voir sur page 44 de ce bulletin municipal
Livret de famille	Pièces à fournir : - Justificatif de domicile de moins d'un an - Carte d'identité - acte de naissance	Duplicata à demander à la Mairie du domicile
Extrait d'acte de naissance	Indiquer date de naissance, noms et prénoms. A demander à la mairie du lieu de naissance. Joindre la photocopie de la carte d'identité et une enveloppe timbrée à votre adresse.	Français nés à l'étranger et étrangers naturalisés : Ministère des relations extérieures BP 1056-44941 Nantes
Extrait d'acte de décès	Date du décès, nom et prénoms (nom de jeune fille éventuellement) A demander à la mairie du lieu de décès ou à la mairie du domicile du défunt	carte d'identité et livret de famille du demandeur. Par courrier : joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.
Extrait d'acte de mariage	Indiquer la date du mariage, nom et prénoms A demander à la mairie du lieu du mariage	Idem : acte de décès.
Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)	Imprimé à retirer en Mairie. Demande par Internet : www.cjn.justice.gouv.fr	Strictement personnel